

Une ASSIETTE contre la FAIM



Inscription

Pour vous inscrire, plusieurs possibilités s'offrent à vous :
1/ vous pouvez contacter le service Partenariats au **01 43 35 82 36** ou par mail à :

servicepartenariat@actioncontrelafaim.org

2/ vous pouvez renvoyer le coupon d'inscription à :

Action contre la Faim
Service Partenariats - 4 rue Niepce
75662 Paris cedex 14

Action contre la Faim
confirme votre inscription par téléphone.

Nous attirons votre attention sur le fait que le nombre d'élèves mentionnés correspondra au nombre d'assiettes qui vous sera envoyé.

Nous vous remercions de calculer ce chiffre au plus juste !

Réception du matériel

Vous recevez à l'adresse de votre établissement les kits (assiettes, feutres, documents pédagogiques) via notre partenaire, les Papeteries Pichon. Les kits sont gratuits.

Sensibilisation des élèves

Vous sensibilisez vos élèves au problème de la faim dans le monde en vous appuyant sur les documents mis à votre disposition dans le kit "Une Assiette contre la Faim".

Vous remettez à chaque élève participant, un petit dépliant d'explication sur la faim et les programmes de l'association.

Les élèves décorent ensuite leur assiette. Ils découvrent le dessin sur porcelaine.



Envoi des dons

Tous les dons collectés doivent être centralisés par l'école et ensuite adressés à :

Action contre la Faim - Service Partenariats
4 rue Niepce - 75662 Paris cedex 14

Pour tout don supérieur à 8 euros, un **reçu fiscal sera automatiquement envoyé** à la personne qui a fait ce don, donnant droit à 75% de déduction fiscale du montant versé.

Ainsi, si une personne achète une assiette 16 euros, elle ne lui coûtera que 4 euros après la déduction fiscale.

Une méthode simple !

1/ Vous recevez des chèques de parents d'élèves au nom de l'association. Il suffit simplement de nous les retourner et nous leur enverrons automatiquement le reçu fiscal à l'adresse indiquée sur le chèque.

2/ Vous recevez les dons en espèce : vous pouvez encaisser cet argent via la coopérative de l'école et nous retourner un chèque global. Il suffit de nous joindre une liste des personnes ayant fait un don supérieur ou égal à 8 euros en nous indiquant leur nom, prénom, adresse et montant du don.

Là encore, nous leur enverrons automatiquement le reçu fiscal.

Vente des assiettes

Les assiettes sont vendues par les élèves à leurs proches au prix minimum de 5 euros.

Les assiettes peuvent être vendues à de nombreuses occasions au cours de l'année scolaire :

la Journée Mondiale de l'Alimentation le 16 octobre, la Journée Mondiale de l'enfance le 20 novembre, les fêtes de Noël, la fête des mères en mai, la fête des pères en juin, le carême, la fête de l'école, la kermesse, les portes ouvertes, ...

Un grand merci à vous !

